

## ALEXANDRA MEYNARD

*Membre de la Commission Exécutive Confédérale et pilote du collectif de lutte contre l'homophobie, pour l'égalité et la non-discrimination des lesbiennes, gay, bi et trans (LGBT).*

**En quoi est-ce important d'avoir un collectif confédéral sur les questions LGBT (en quoi ces questions ont un intérêt syndical) ?**

La CGT a toujours été de toutes les luttes contre les discriminations et pour l'égalité des droits des travailleur·ses. Dans un monde où tout le système est bâti sur un principe d'exploitation des travailleur·euses au profit d'une poignée, les discriminations et inégalités de toutes natures contribuent au détournement des richesses créées par le travail.

Depuis la création du collectif en 1996, un des principaux combats est de gagner dans le droit, mais aussi quotidiennement dans la vie à l'entreprise, l'engagement des employeur·es :

- dans des mesures favorisant l'inclusion des LGBT au travail afin de créer des environnements non-discriminant, garantissant la possibilité de s'exprimer ouvertement sur sa vie privée. Créer des environnements de travail favorisant la visibilité LGBT permet aux salarié·es concernés, de pouvoir déclarer, que l'on est ou que l'on va devenir parent, et de ce fait, de faire valoir ses droits en la matière ;

- dans la traduction de ces mesures dans les droits et garanties, par le biais de la négociation collective et la conclusion d'accords portant sur l'égalité des droits et de traitement des salarié·es LGBT, l'accès aux mêmes déroulements de carrière et les mêmes droits pour tous·tes concernant l'équilibre « vie privée, vie professionnelle ».

De tous temps, et encore aujourd'hui, il aura fallu progresser sur l'idée que cette bataille revendicative doit être celle de toute la CGT.

**Quels ont été les derniers combats portés par le collectif ?**

Le collectif a été et reste de tous les combats, si l'on peut dire. Car même s'il est des questions qui semblent concerner plus spécifiquement le collectif, en réalité la lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations nous concerne toutes et tous, concerne donc toute la CGT.

Il n'y a pas d'un côté, des questions revendicatives, type « Mariage pour tous », qui reviendraient au collectif LGBT et de l'autre par exemple, la loi MACRON dite « Loi travail », dont s'occuperait le reste de la CGT.

En réalité, toute loi de régression sociale impacte aussi les salarié·es LGBT au travail et dans la vie, mais plus encore si ces salarié·es sont déjà dans une situation précaire ou s'ils subissent déjà des inégalités.

Au demeurant, le collectif a bel et bien joué un rôle central dans la lutte pour obtenir, en 2013, les avancées sociales majeures que sont le mariage, l'adoption et la succession pour les personnes de même sexe.

Ce combat est porté par la CGT depuis la création du collectif. Dans le temps, nous avons avancé progressivement vers la loi du 17 mai 2013.

En effet, 20 années se sont écoulées depuis la lutte pour le « contrat d'union civile » qui a donné lieu à la loi instaurant le PACS en 1999.



**Quelle est la question d'actualité en débat dans l'organisation et pourquoi ?**

Ce n'est pas une question nouvelle, les sujets d'actualité sont la « PMA » et la « GPA ». Les droits de vivre librement avec la personne de son choix et de fonder avec elle une famille font l'objet depuis toujours des préoccupations à la CGT. Ce qui est nouveau, c'est le contexte dans lequel ils se posent.

Depuis l'adoption du « mariage pour tous » il y a 5 ans, le questionnaire sur le principe du fondement de la famille est revenu en force. Le 15 juin 2017, le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) a rendu un avis sur ces deux sujets. Les États Généraux 2018 de la bioéthique sont par ailleurs lancés. Enfin, nous savons qu'il est plus que probable que le CESE sera saisi sur ces questions.

La CGT a choisi de se doter d'un groupe de travail pour engager une réflexion collective. Nous sommes de nouveau devant un enjeu d'égalité au travail et dans la vie. Se posent aussi à nous les questions de droits des parents et ceux de leurs enfants issus de GPA conçus à l'étranger.

Nous œuvrons à la poursuite de la mise en œuvre de notre démarche qui, jusqu'ici, a contribué grandement à l'évolution des droits collectifs concernant l'égalité.